

pouvoir, si besoin était, recourir à ces Sociétés pour fonder un Musée local.

M. l'abbé Buirette, de Gland, donne ensuite lecture d'un Rapport de Mgr de Basilite sur les Monnaies présentées lors de la précédente réunion à l'examen des membres, monnaies à l'effigie de Raoul, comte de Soissons, sous le règne de saint Louis, vers 1200 (Suit le Rapport, page 41).

Après avoir entendu la lecture de la fin d'un travail de M. Souliac sur les Recherches à faire dans nos environs, on décide l'ordre dans lequel pourront être classés les divers objets offerts à la Société ou acquis par elle. Le classement suivant proposé par M. le Président est adopté :

- 1^o Livres, manuscrits, dessins, cartes;
- 2^o Médailles, monnaies, jetons;
- 3^o Armes, armoiries ;
- 4^o Tout ce qui se rattache à la géologie.

M. de Vertus donne ensuite lecture d'un billet autographe de Henri IV, portant remise de tous droits du fief d'Hautevesnes, au titulaire le seigneur De Gouais, en récompense de ses services.

Cet autographe précieux est examiné par tous les membres avec une satisfaction marquée ; — il appartient à M. Plonquet, de Coincy, auquel la Société, adresse ses remerciements, décidant que copie sera prise de cette curieuse pièce au moyen de la photographie. M. Gardeur veut bien se charger de ce soin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SÉANCE DU 12 MAI 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Hachette, président, Usson, architecte, Barbey, l'abbé Chevalier, de Vertus, l'abbé Herbert, Marsaux, Mayeux, Périn, Proulle et Renaud.

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, lecture est

s'applique à notre contrée à cause de la Marne séparant la Gaule de la Belgique.

Il est promis plusieurs Mémoires sur ce sujet.

Toutes ces énonciations diverses amènent à se demander si Château-Thierry tire bien son nom du château que selon une antique tradition, Charles Martel y a fait construire pour y tenir près de lui le roi Thierry, au nom duquel il régnait ; et un membre pose en fait que, selon lui, jamais ni Charles Martel, ni Thierry, n'ont dû aucunement se trouver mêlés à l'Histoire du château ni à celle de la ville, et que le Thierry qui a donné son nom à la ville vivait à une date bien plus rapprochée de nous.

Cette assertion ne trouve personne préparé pour la combattre ; le défaut de titres anciens, lui laisse toute liberté de se produire, car la désignation la plus ancienne de notre cité, si l'on en croit un des membres présents, se trouverait seulement dans Flodoard.

Le travail de M. Souliac, sur le canton de Château-Thierry, est consulté à ce sujet ; ce travail reproduit la légende locale sans indication de sources et ne peut servir à rien poser avec certitude ; malgré ce, l'ensemble de ce travail est loué comme pouvant être la base de travaux plus importants sur chaque commune, travaux que plusieurs membres s'engagent à poursuivre.

M. Barbey communique à l'assemblée divers dessins fort curieux, dont la vue ne peut qu'encourager les recherches semblables aux siennes ; parmi ces dessins figurent deux sujets charmants, une verrière de l'église de Nesles de 1540 (l'Adoration des Mages), et les fonts baptismaux de l'église de Montlevon.

Rien n'étant plus présenté et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance close.



donnée du procès-verbal de la précédente réunion. — Adopté.

M. le Président donne ensuite connaissance à l'assemblée d'une lettre écrite par un habitant de Vendières, et annonçant qu'en creusant un lavoir dans cette commune, plusieurs personnes ont trouvé dix-neuf pièces de monnaie ayant à peu près la forme d'une pièce de 2 francs, parfaitement conservées, datant des règnes de Henri III et Henri IV, lesquelles pièces sont déposées chez M. Guibaut, débitant à Vendières, où elles sont à la disposition des personnes qui désireraient les voir.

Plusieurs membres expriment le désir qu'un délégué de la Société s'occupe de l'examen de ces monnaies, et M. Mayeux veut bien accepter cette mission et se charger de faire un Rapport à ce sujet.

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission, comme membre correspondant, de M. de Tillancourt, président du Comice agricole de l'arrondissement, dont l'admission a lieu à l'unanimité.

A défaut des lectures annoncées de M. l'abbé Pignon et de M. de Vertus, M. Barbey lit un Mémoire intitulé : *Recherches sur l'étymologie du mot Galvèze* (Suit le Mémoire, page 43).

Cette lecture faite donne matière à une discussion assez animée. L'auteur du Mémoire avance que Galvèze veut dire Gué des Galls, Pont des Galls; et à l'appui de son dire il soumet à l'assemblée le plan d'un pont existant dans notre pays, à l'époque gallo-romaine; — après la construction de ce pont, le mot *Bridge* (pont), ayant prévalu, de là peu à peu s'est substituée l'appellation Brie à celle de Galvèze.

Un autre membre croit plutôt que Galvèze signifie *Gallia resca*, Gaule infertile, d'où le nom populaire Brie galeuse.

Un troisième cite l'ouvrage de M. l'abbé Poquet qui, d'après M. Hébert, indique ces diverses explications : *Gallia vetus*, vieille Gaule, — *Gallio Helvetia*, Suisse française, — *Gallia vascens*, Nourrice de la Gaule.

Enfin, un autre dit que *Vex* signifie défense, et que Galvèze